

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT  
Epreuve matière : DISSERTATION 2  
N° Anonymat : A000042375 Nombre de pages : 16

16 / 20

Epreuve : 102 Matière : 0367 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Si « enseigner revient à confronter » (Berthone & Chaliès, enseigner l'usage des règles aux élèves, 2008), est-ce que « confronter » permet-il réellement aux élèves d'apprendre ?

En effet, se confronter à un objectif demande un effort de décentration de la part de l'adolescent, qui lui cherche pourtant à fuir la règle. Des conditions semblent dès lors nécessaires pour que l'élève perçoive celle-ci comme une ressource et non comme une contrainte dans un contexte où il est dans un « processus d'individuation » (Deverney, le développement neuro-psychique de l'adolescent, 2014). Dès lors, à quelles conditions peut-on en tant qu'enseignant, faire converger un processus d'individuation et un processus d'apprentissage chez l'élève à partir de règles apprises et acceptées ?

Cette ouvrage de Sébastien Chaliès et Stefano Berthone, « l'enseignement » aux éditions de la revue EPS s'inscrit dans le courant de l'anthropologie culturelle, dont ces deux auteurs en sont des pionniers. « Étendre l'usage des règles apprises à d'autres contextes » (Berthone & Chaliès, enseigner l'usage des règles aux élèves, 2008) constitue une étape finale dans le processus d'apprentissage de ce courant. En effet, le courant de l'anthropologie culturelle vise à enseigner des règles aux travers d'expériences culturelles et s'inscrit dans une approche intégrative où l'apprentissage de la règle prime sur son usage dans d'autres contextes. Résolument inscrit dans l'épistémologie de l'expérience, à l'instar du cours d'action (J.Theurial, le cours d'action: méthode développée, 2006), se différencie cependant de celui-ci par la décontextualisation de la règle acquise dans une expérience culturelle. En effet, l'approche enacted défend au contraire l'idée que l'apprentissage de la règle doit s'inscrire dans le couplage de l'acteur avec son environnement.

Dès lors, l'élève apprend par un processus de typification (Varila, autonomie et connaissances, 1983) et donc construisant ces règles dans le flux expérimental en reconnaissant des liens dans celui-ci. De ce fait, « l'expérience » prend plusieurs formes de fonction selon le courant choisi. Celle-ci peut s'entendre comme « ce que font les sujets de ce qui leur advient » (Barbier & al, 2013) ou « l'interface entre le monde intérieur et le monde extérieur » (Barberousse, l'expérience, 1999). Ainsi, il s'agit d'étendre l'expérience, du produit de l'action à un processus interne. En effet, d'un point de vue phénoménologique, l'individu vis-à-vis des expériences internes

...1!16..

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière : DISSERTATION 2

N° Anonymat : A000042375

Nombre de pages : 16

16 / 20

dite expérience vécue (Merleau-Ponty, *phénoménologie de la perception*, 1945). En effet, Nicolas Burel et Bernard Andrieu, 2014 définissent plusieurs « sauts de conscience » sur différentes dimensions du corps : le corps vivant et l'expérience objectivable (soit l'expérience visible en tant que tiers personne), le corps vécu et l'expérience subjective (liée à la perception de son expérience) et le corps décret (ce que l'élève est capable de transcrire de son expérience). Cela rejoint l'idée que l'expérience doit à la fois être envisagée en tant qu'expérience produit et expérience processus. En EPS, c'est à travers des expériences culturelles dans les différentes APSA et champ d'apprentissage qu'il vit des expériences et construit des règles. De plus, le programme du cours d'action, dans la continuité d'une vision phénoménologique, que l'expérience est vécue individuellement chez les élèves. En effet, chaque élève construit son monde propre lorsqu'il écoûte avec son environnement (N. Terri, *les connaissances des élèves en éducation physique*, thèse, 2015). L'enseignant peut parfaitement atteindre ce vécu de l'élève aux travers de « signes hexadiques » (J. Theureau, *le cours d'action: méthode développée*, 2006), notamment le « représentamen » (soit ses focalisations), l'« unité d'expérience » (ce qu'il dit vivre) ou ses « engagements » (ce qu'il cherche à faire) notamment par des « entraînements d'auto-confrontation » (N. Terri, *affective learning design*, 2016). Dès lors, comment l'enseignant peut-il permettre à chaque élève d'apprendre des règles communes, alors que l'expérience est vécue individuellement ?

Dans le courant anthropologique culturel, la règle renvoie à une forme de connaissances externes à l'action qui par un processus d'intégration permet à l'élève d'avoir les outils pour affronter le monde complexe. Cela s'inscrit dans la continuité des sciences de la complexité où oeuvre notamment Didier Delignière. La règle pourrait ainsi permettre à l'élève « d'identifier, d'analyser, de comprendre, de donner du sens [...] d'argumenter sur les efforts, le corps, l'activité physique » (*Bulletin Officiel n°1*, 22.01.2015). Dès lors la règle peut avoir une relation de cause à effet pour étendre son usage à d'autres contextes.

Cependant, l'ensemble des théories de l'apprentissage ne donne pas la même position à la règle. Dans une approche cognitiviste la règle renvoie à une représentation stockée en mémoire afin d'enclencher un programme moteur généralisé (Schmidt, 1983). Pour l'approche écologique, la règle se trouve dans l'environnement et il s'agit d'apprendre à la percevoir par les affordances qu'elle émet (Gibson, *the ecological approach to visual perception*, 1966). D'un point de vue socio-construktiste la règle s'acquierte dans son environnement social et notamment par des « controverses constructives » (Johnson & al, 2005). Enfin d'un point de vue situated, la règle se co-construit entre l'acteur et son environnement. Elle est une ressource construite en action et s'actualisant sur le modèle de la typification, et assure la médiation entre ce qui fait signe et le sens que donne l'acteur de ces signes (N. Terri, *les connaissances des élèves en EP*, 2015). La règle peut

.../16..

puis également agir sur l'expérience en retour. Une règle peut ainsi s'actualiser perpétuellement dans le flux de l'expérience. D'autant plus que chaque adolescent a à un rapport à la « règle apprise » qui peut différer. L'adolescent se développe de manière hétérochronique (La Font, L'adolescence, 2011) ou manière dyschronologique. Dès lors l'usage de la règle relève d'un processus individuel. Chaque élève peut construire ces règles à son rythme et sur un processus d'apprentissage singulier (Chapelle & Bourgeois, Apprendre et faire apprendre, 2006). La règle peut ainsi être un produit, un processus voire une condition d'apprentissage. A cet effet, il s'agit d'envisager une complémentarité entre les théories de l'apprentissage pour que selon l'élève la règle puisse à la fois être une ressource externe mais également un outil qu'il peut manipuler de manière autonome. Dès lors comment l'enseignant dans les différentes APJA peut-il envisager et adapter l'élève face à une règle produit de son approfondissement mais également processus ? La règle apprise peut-elle favoriser la confrontation à des expériences ? A quelles conditions la règle apprise devient-elle substrat dans d'autres expériences et d'autres contextes ?

Étendre quelque chose peut renvoyer à le proposer dans d'autres contextes. Étendre l'usage de règles apprises dans d'autres contextes, c'est permettre à l'élève de construire des invariant entre les contextes (D. Adé, un PAC pour les compétences, 2014). L'enseignement de l'EPS vise en effet la construction de compétences et de connaissances permettant un usage extra-scolaire vers un citoyen « actif », « autonome », « lucide », « physique et socialement éduqué » (BO n° 11, 26 Novembre 2015 et BO n° 1, 22 Janvier 2015). Ainsi enseigner des règles en EPS, c'est avant tout permettre à l'élève d'agir de manière autonome en dehors du système scolaire. Ainsi étendre à d'autres contextes peut s'entendre comme un vécu extra-scolaire. Cependant, nous pouvons également relire cela au parcours de formation de l'élève, notamment la liaison entre les cycles. L'apprentissage de règle peut venir au « parcours de formation progressif » (BO n° 11, 2015) et donc une règle qui peut sans arrêt évoluer. Enfin, étendre l'usage de la règle à d'autres contextes peut également être interpréter comme une liaison interdisciplinaire et notamment la complémentarité entre la discipline afin de cultiver cette un enseignement tubulaire (Debucq, conférence sur les nouveaux programmes de lycée, 2015). L'élèvede chaque élève par sa culture somatique individuelle (Boltanski, les usages sociaux du corps, 1971) et donc ses systèmes de codes, de valeurs et de représentations construits dans le milieu extra-scolaire donne un sens individuel à ses perspectives dans les différents contextes. En effet chaque élève vient en EPS avec des perspectives et goûts différents dans les différents contextes. Dès lors, comment l'enseignant d'EPS peut-il étendre les règles apprises à d'autres contextes alors que chaque élève enseigne celui-ci de manière singulière ? A quelle conditions connaître l'usage d'un jeu en escalade peut-il donner une ressource pour un élève ayant pour objectif de s'inscrire dans une salle d'escalade et celui qui veut grimper l'escalier ?

Fort de ces propos, nous soutiendrons l'idée selon laquelle l'enseignant peut confronter les élèves à des expériences produites afin d'étendre les règles apprises et leur usage dans le parcours de formation disciplinaire, interdisciplinaire et extra-scolaire, à condition de rendre l'élève acteur de son expérience, de donner du sens aux règles apprises et d'établir une inter-relation à long terme entre la règle et les expériences.

Cependant, la règle étant vécue subjectivement par l'élève, la culture somatique de l'élève qui individualise ses perspectives et l'adolescence qui finit l'usage de règle apprise, invitent l'enseignant à envisager l'expérience comme un processus à travers un système dynamique entre règle apprise et expérience vécue par l'élève afin d'engager chaque élève dans d'autres contextes.

Pour cela, nous défendrons l'idée selon laquelle dans une première partie, que confronter les élèves à des expériences culturelles d'aventure et d'inertitude, c'est explorer son environnement et construire des significations aux règles apprises afin d'étendre son usage dans une logique d'appartenance future.

Cependant, puisque chaque élève vit son expérience culturelle de manière singulière, il s'agit pour l'enseignant d'explorer les significations construites dans les règles apprises en envisageant l'expérience comme un processus afin de communier celle-ci dans de futures expériences et démontrer les règles apprises qui inhibent le transfert vers d'autres contextes.

En second temps, nous justifierons l'idée selon laquelle l'enseignant peut co-confronter les élèves dans des expériences culturelles de performance afin d'enrichir les règles apprises par des règles partagées permettant un usage dans d'autres disciplines, à condition de rendre les élèves acteurs de ces règles.

Cependant, les élèves n'ont pas forcément des perspectives communes par une culture somatique singulière. Il s'agit pour l'enseignant de coopérer avec l'équipe éducative afin de permettre à chaque élève de construire une règle commune qui ouvre vers des expériences multiples permettant à chaque élève de prolonger ses expériences vers d'autres contextes extra-scolaires.

Enfin, nous démontrons que l'enseignant peut confronter les élèves à des expériences de réflexion sur soi-même afin de permettre à l'élève de manière autonome d'étendre l'usage de règles apprises sur son corps vers d'autres contextes extra-scolaires. Cependant, l'adolescence marque une hétérogénéité de développement et une sensibilité différente dans les règles apprises qui fait de son expérience un processus sensible intérieur. Afin que chacun puisse vivre une expérience culturelle où l'élève mobilise les règles apprises à son rythme vers d'autres contextes scolaires, l'expérience vécue par chaque élève doit être proche de l'expérience attendue dans le champ d'appartenance.

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT  
Epreuve matière : DISSERTATION 2  
N° Anonymat : A000042375 Nombre de pages : 16

16 / 20

Epreuve : 102 Matière : 0367 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotier chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

Premièrement, l'enseignant peut confronter de manière guidée à une expérience culturelle d'aventure, à travers un aménagement de l'environnement permettant de donner du sens aux règles apprises antérieurement et de les étendre vers un usage plus approfondi dans une séquence d'apprentissage future. En effet, selon la théorie de la perception directe (Gibson, *the ecological approach to visual perception*, 1966), l'élève apprend en faisant des liens entre des affordances dans l'environnement qu'il doit percevoir et une action matérielle. Ainsi, l'élève construit ses règles par optimisation de son processus perceptif. À l'encontre de Bertone et Charles (2008) cette approche défend que les règles sont dans l'environnement. Apprenant à les percevoir, l'élève construit une loi de contrôle (Warren, 1988) lui permettant d'établir un lien entre une affordance et un paramètre moteur. En effet, d'un point de vue neurophysiologique et neuropsychologique, il existerait un lien étroit entre neurone perceptif et neurone moteur et donc entre forme des objets et actions associées (Paillard, 1977). Dès lors, enseigner n'est pas à confronter les élèves à la règle, c'est lui permettre de la repérer dans l'environnement pour en faire une loi de contrôle qui permettra d'en étendre l'usage vers d'autres séquences d'apprentissage. Pour cela, il faut donner du sens à la perception dans l'environnement. En effet, enseigner a tout de même à conformer les élèves à des algorithmes pré-établis mais d'apprendre à utiliser ces algorithmes en donnant du sens aux règles apprises (P. Neirieu, *Résister contre les algorithmes*, 2021). L'enseignant peut alors aménager l'environnement d'affordances. Cette démarche est intéressante pour des élèves de 4<sup>e</sup> qui développent l'intelligence matérielle et le raisonnement hypothédo-déductif (Devernay, *le développement neuropychique à l'adolescence*, 2014). Dès lors l'APJA escalade est intéressante puisqu'elle permet à l'élève de travailler ces développements psychiques à travers des liens entre incidence de l'appui sur une prise et la conséquence sur son action. L'élève devient capable de comprendre les conséquences de l'usage de règles. Ainsi, pour des élèves ayant des difficultés à donner du sens à la règle du partageement des membres inférieurs sur les prises et conservant la compétence à savoir gérer ses ressources en milieu incertain (BO n° 11, 2015), il apparaît intéressant d'organiser des blocs de manière à faire émerger alternativement et donc permettre à l'élève d'en transférer son usage dans d'autres séquences d'apprentissage. L'enseignant peut ainsi aménager 3 voies sur la structure architectuelle du difficile programmatif faisant émerger la règle comme moyen efficace pour être en réussite. A partir d'une prise bosquette

.../16..

en appuis pied droit, d'une préhension verticale mais gauche sur pied réglable et d'une préhension main droite en pied horizontale inversé, d'effectuer une action propulsive vers une piste bac devant être maintenue deux secondes. Le niveau 1 renvoie à la piste bac dans l'axe vertical de l'appui sur barquette, le niveau 2 légèrement en deçà de celle-ci et le niveau 3 encore plus en deçà. Par un aménagement guidé, l'enseignant fait émerger l'appui en quart extérieur et la position propulsive comme une règle indispensable pour être en réussite. L'enseignant peut faire verbaliser les élèves (Delignières, la verbalisation, 1977) afin que l'élève mette un mot sur son expérience et sur la règle construite. De plus, faire observer les élèves entre eux peut faciliter un apprentissage vicariant (Bandura, 1977) et permettre à celui-ci de prendre conscience de cette règle. Des lors, il peut envoyer l'élève sur une voie de type devoir afin de l'accompagner dans le transfert de la règle. De plus, en prenant conscience de l'action des membres inférieurs, l'élève peut faire un pont lors d'une future situation d'escalade. Un carnet du grimpeur (Jionney, des rivalités positives et un carnet du grimpeur, 2016) peut permettre à l'enseignant de vivre l'expérience dans l'élève dans les niveaux et de le communiquer à l'ensemble de l'équipe EP) pour assurer une construction d'expérience et permettre à l'élève d'étendre ses règles apprises dans un environnement au niveau de ces règles.

Cependant, chaque élève vit une expérience singulière et construit et actualise ses règles apprises en fonction de modes d'agir qui lui sont propres et orientant son transfert vers d'autres contextes. Des lors, permettre à l'élève d'étendre une règle apprise vers d'autres contextes, doit probablement tenir compte de ce contexte-même. Ainsi, enseigner ce n'est pas uniquement à confronter les élèves à des expériences mais c'est prendre en compte l'expérience previous pour que la règle devienne effectivement substrat à de nouvelles expériences dans d'autres contextes.

L'enseignant peut alors prendre en compte la diversité de sensibilités quant aux « règles apprises » pour orienter celle-ci dans un contexte qui fait sens à l'élève. En effet, Nicolas Nasrat, the 3x2 Achievements Goals Questionnaire for Teachers, 2015 montre que les élèves peuvent être orientés vers six principaux buts : le but d'approche de la tâche (volonté de maîtriser les critères de réussite), but de soi-approche (autoréferent), but d'autre approche (volonté de se composer), but de tâche évitement (peur de ne pas réussir la tâche), but de soi-évitement (peur de réagir), but d'autre évitement (peur d'être comparé). Des lors la règle peut être vécue positivement ou négativement selon les élèves dans une même classe. Des lors, enseigner c'est comprendre comment chaque élève interprète la tâche et la règle apprise pour le confronter à des expériences qu'il souhaite vivre. L'enseignant peut alors s'appuyer sur l'expérience previous pour prendre en compte les sensibilités des élèves à travers l'interprétation des types hexadiques (J. Thunman, 2006). Pour cela, il peut mettre

en oeuvre des « espaces de débriefings » (N. Terri, *affictiv learning design*, 2016) qui permettent non pas de confier l'élève lui-même vers le transfert de la règle mais d'enquêter sur celle-ci afin qu'elle soit effectivé vers d'autres contextes (C. Sive, & N. Terri, *l'EPJ du citoyen*, dossier EPJ n°84, 2016). En effet, afin de permettre à l'élève d'étendre l'usage de la règle vers d'autres contextes, il faut que l'élève repête (Schmidt, 1993). Cependant, afin que cette répétition soit effectivement tournée vers d'autres contextes, il faut que l'élève vivre des émotions positives dans un accord avec son expérience vécue. L'émotion est à la fois constitutive et constitutive de l'engagement (N. Terri, *affictiv learning design*, 2016). En cours d'orientation, dans un établissement de « beaux quartiers » (S. Pachon, *l'EPJ des beaux quartiers*, 2021), les élèves ont plus de facilité à intellectualiser les règles opprimes. L'enseignant peut équiper les élèves d'un caméra GO-PRO et d'un peu GPS. Dès lors, pour certains élèves, il peut convoquer celui-ci dans l'espace de débriefing afin de lui poser des questions du type "Que faisais-tu au moment précis ?" (Unité d'expérience); "Sur quoi focalisais-tu ton attention ?" (représentation); "Que cherchais-tu à faire ?" (Engagement). Cela permet à l'enseignant de poindre concrètement les significations que l'élève attribue à ses règles. Dès lors, l'enseignant peut proposer une régulation de « forme de pratique hybride » (M. Travert & al., 2011), soit une situation où les modalités d'agir peuvent se conjuguer. Ainsi pour des élèves en difficulté pour atteindre un poste, il peut proposer une situation avec des balises fausses (Tribalat & al., *à l'école de la course d'orientation*, conseil, 2021) où l'élève peut choisir entre chercher des balises complexes ou plusieurs balises simples, et si l'il souhaite être en confrontation (de soi-même ou un autre) ou s'il ne souhaite pas être chronométré. Dès lors, c'est en engageant l'élève dans une forme de pratique hybride où partir de l'enquête des significations par rapport aux règles opprimes que l'enseignant peut permettre à l'élève d'étendre ces règles vers d'autres lieux. En effet, l'enseignant d'EPJ peut faire découvrir de multiples modalités de pratiques que les élèves pourront rechercher hors du système scolaire mais également à l'ancienne sportive.

Nous avons justifié que l'enseignant peut guider les expériences culturelles vers des règles opprimées significatives qui permettent à l'élève de la rentrer dans d'autres contextes extra-scolaires. Cependant, ces significations étant singulières nécessitant pour l'enseignant d'envisager l'expérience vécue afin que chaque élève puisse étudier ses règles opprimées vers d'autres contextes ou démontrer des règles qui inhibent l'engagement vers d'autres contextes. A présent, nous allons montrer que l'enseignant peut co-confronter des élèves dans des expériences culturelles afin d'enrichir les règles opprimées par des règles partagées vers un usage dans d'autres disciplines en les connectant au parcours citoyen. Cependant, chaque adolescent a une culture somatique singulière et de perspectives d'autres contextes singulières. Dès lors, les enseignants peuvent coopérer vers la construction de règle individuelle dans des expériences communes et permettant à chacun d'étendre ses règles opprimées selon ses choix.

En effet, l'enseignant peut placer les élèves dans des expériences communes de « controverses constructives » (Johnson & al., 2009) permettant de construire des règles partagées vers d'autres disciplines scolaires. L'élève apprend par un processus de secondanisation (Poggi & al., débats d'idées et décentralisation EPS en milieu difficile, 2020). Les élèves élaborent des règles en acceptant de décentrer ses structures cognitives par des connaissances en dialogue avec son système de pensées préalables (Doin & Mugny, le développement social de l'intelligence, 1981). Ainsi d'un point de vue socio-constructiviste et à l'initiative de la proposition de Bertone et Chalias, l'enseignant peut permettre aux élèves dans des expériences communes de mettre en œuvre des règles apprises et visant à étudier et usage vers d'autres contextes, soit d'autres disciplines scolaires. Cela à condition de rendre l'élève acteur de ces règles apprises. Afin d'établir la connexion vers d'autres disciplines, l'enseignant peut s'appuyer sur le parcours citoyen et des compétences transverses sur plusieurs, tel que « accepter le point de vue de ses camarades ». Il s'agit en EPS de relier cela à un apprentissage moteur. L'enseignant peut alors mettre en œuvre un « conflit socio-cognitif » (Doin & Mugny, 1981), soit un débat d'idée dans un espace d'échange qui permet aux élèves de confronter leurs règles apprises dans leur expérience vers une production collective, visant à rendre l'élève acteur de ce débat (C. Sin & N. Torni, l'EPS du dedans, dossier EPS 84, 2016). Contrairement aux idées que l'on peut avoir des « controverses constructives », O. Vors (2011) démontre que cette procédure peut être énervante en contexte difficile. Ainsi dans un établissement REP+ et pour des élèves ayant des difficultés dans l'orientation des surfaces propulsives pour réaliser une performance maximale, ou classe de première, l'enseignant peut mettre en œuvre un « nlei thimahré », en natcha de intiou (CA1) (T. Auveray, le nlei thimahré en natahan, Revue EP 342, 2010). Les élèves ont pour consigne de se reporter par groupe de 4, quatre matériaux (planche, pull-bag, plaque, palmes). Sur un 4x50 m, les élèves choisissent chacun un matériel et déterminent l'ordre de passage et réalisent les 50 m d'une trajectoire de 2x25 m. Entre chaque essai et visant à battre leur performance personnelle, l'enseignant organise des « débats d'idées ». Chacun son tour peut étrangler sur son expérience vécue et son interprétation sur la règle apprise. L'enseignant s'inscrit dans une démarche auto-tentative (O. Vors, les contextes difficiles, 2018) et incite le débat sur la « règle » à co-construire et actualiser. Cependant, en milieu difficile, il devra accepter quelques échecs de démarquages de la part des élèves qui sont toutefois nécessaires pour la co-construction de règles (O. Vors & al., les contextes difficiles, pour l'écha, 2018). L'enseignant peut alors « coopérer avec la communauté éducative » (BO n°30, 2013) afin de prolonger les temps de débats dans d'autres contextes. De plus, il peut donner aux élèves des défis qui dépassent le cadre de la leçon visant à étendre l'usage de leur règle partagée vers un usage extrascalaire.

Cependant, chaque adolescent a une culture somatique individuelle (A. Paintalde, vers une éducation sensorielle à travers les activités physiques, 2012) et avoir des perspectives quant à étendre l'usage de leur règles qui leurs sont propres. Dès lors, les enseignants peuvent

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR  
Epreuve matière : DISSERTATION 2  
N° Anonymat : A000042375 Nombre de pages : 16

16 / 20

Epreuve : 102 Matière : 0367 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

coopérer vers la construction de règles individuelles dans de expériences communes et ainsi permettre à chacun d'étudier ses règles apprises selon ses choix personnels. Ainsi, contrairement à l'idée de Botou et Châtel (2008), il ne suffit pas de placer les élèves dans des expériences pour que ceux-ci étendent leurs règles apprises vers d'autres contextes. En effet, il s'agit d'aider l'élève sur des repères sur soi afin qu'il puisse utiliser ses règles apprises de manière autonome. Ainsi, c'est par un processus de réflexivité corporelle

(A. Paintdehu, le corps capacitaire en STEP, l'acquisition de savoirs-faire propres dans le expérience corporelle, 2017) que l'élève peut développer de repères sur soi lui permettant un usage autonome des règles apprises. En effet, il s'agit de permettre à chacun de « cartographier ses sensations corporelles» par des adolescents ayant une «hétérogénéité de culture sensorielle» (A. Paintdehu & al, 2020).

Ainsi, pour une classe de 3<sup>e</sup> et dans une perspective d'étudier l'usage de règles apprises vers d'autres contextes, soit vers le lycée, les enseignants peuvent organiser un enseignement pratique interdisciplinaire (EPI), intitulé "la semaine du resort". Il s'agit ainsi d'individualiser les règles apprises vers la construction d'une échelle de ressentis individualisé ayant pour vocation un usage au lycée dans le cadre du champ d'apprentissage n°5 prioritairement, mais également pour l'ensemble des champs d'apprentissage avec l'AFL n°2 «savoir se traîner». En collaboration avec le professeur de Français et le professeur de Technologie, il s'agit d'inviter l'élève à composer une leçon objective et subjective de son corps et développer des savoirs-faire perception soit la capacité à écouter sa sensorialité pour agir (A. Paintdehu & al, 2020). L'EPI est aussi le champ d'expérimentation de recherche en français sur une initiation à la philosophie et le "moi" intérieur ainsi qu'en technologie l'apprentissage de l'usage et de l'interprétation du cardio fréquencemètre. Ainsi, s'appuyant sur les règles apprises lors d'une séquence de STEP (CA3), l'enseignant peut permettre à chacun d'individualiser ses propres règles. L'enseignant a extrait des (A. Paintdehu & al, 2020) certaines sensations afin que chacun puisse recréer et développer de ressentis musculaires comme la chaleur, la lourdeur, le picotement etc. Cependant chaque élève ne ressent pas les mêmes sensations durant les exercices. Dis donc chacun construit des règles individuelles dans des expériences communes, par la confrontation entre le paramètre et le ressenti, ainsi que ses interprétations dans les autres disciplines.

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière : DISSERTATION 2

N° Anonymat : A000042375

Nombre de pages : 16

16 / 20

Nous avons justifié que l'enseignant d'EPS peut placer les élèves dans des expériences communes de construction constructives permettant de construire des règles partagées vers d'autre contexte extra-scolaire à condition de recueillir les élèves acteurs de ces règles partagées. Cependant, l'hétérogénéité de culture somatique et sensorielle amène l'enseignant à individualiser ces règles apprises dans des expériences communes.

A présent, nous démontrerons que l'enseignant peut conforter les élèves à des expériences de réflexions sur soi en renouvelant ses règles individuelles afin d'engager les élèves vers une pratique autonome au delà de l'école. Cependant, l'adolescence marque une hétérogénéité de sensibilité sur les règles apprises. L'enseignant peut alors faire vivre à chacun une expérience culturelle éjective où l'expérience vécue doit être proche de l'expérience attendue par l'enseignant.

En effet, l'enseignant peut confronter les élèves dans des expériences de réflexions sur soi en renouvelant ses règles individuelles afin d'engager l'élève vers une pratique autonome. L'enseignant confronte les élèves à des expériences où les règles apprises ne font pas encore sens à l'élève, mais visent à renouveler de règles antérieures vers de nouvelles règles et visent une pratique autonome dans le contexte extra-scolaire. En effet, construire un échelle de ressentis individualisé ne permet pas forcément à tous les adolescents de prendre réellement conscience de leur corps. L'enseignant peut ainsi compléter cette démarche à un score portant en musculation (Bills & al, notre les élèves acteurs de leur musculation, dossier enseigner l'EPS n° 5, 2015). L'enseignant en musculation (CAS) peut munir les élèves d'un score 11 10/100. Ainsi afin d'étudier l'usage de règle apprise, il peut être intéressant pour certains élèves de diversifier cette règle afin de donner du sens à celle-ci. Il s'agit d'éviter, les difficultés de transfert présent chez beaucoup d'élèves dans le secondaire (N. Turc, les connaissances des élèves en EP, 2015). Ainsi, le score 1 représente le placement du dos, le score 10, le rythme en phase excentrique, et 100, l'indicateur cadence. Il s'agit de fournir aux élèves un chronomètre pour prendre le temps de leur véni est de déterminer de manière autonome la cadence de leur véni. Ainsi en renouvelant ses règles apprises par rapport à sa liste de ressentis individuels et son score portant, l'élève devient à mesure d'effectuer des ponts entre les données objectives et les données subjectives de son expérience vécue. Ces lors à enseigner l'usage de règles aux élèves» (Chabie & Berthou, 2008) renvoient à concevoir différentes règles entre elles qui ne faisaient pas forcément sens à l'élève mais qui allaient devenir une ressource pour lui. De plus, les élèves s'adaptent de plus en plus aux pratiques libres (Injep, les chiffres sur le sport, 2010).

10.1.16..

Il apparaît ainsi essentiel de permettre à l'élève de faire des connexions entre ces différentes règles apprises. Pour ce faciliter cela, l'enseignant peut connecter les expériences culturelles entre elles afin de la règle apprise se décompte d'un usage disciplinaire vers un usage transdisciplinaire.

L'enseignant pourra ainsi faire renvoyer les règles apprises et notamment celles sur partage et l'échelle de ressentis dans d'autre APSA. Ainsi par exemple en natation de sauvetage (CA2), dans la perspective d'apprendre à gérer ses effets (BO n°1, 2018), l'enseignant peut faire renvoyer à chacun des élèves leur fiche de ressentis.

Cependant, l'adolescence marque une hétérogénéité de sensibilités quant à l'usage des règles.

Il apparaît nécessaire de veiller à ce que les règles apprises dans les expériences individuelles soient en lien avec les expériences attendues des différents champs d'apprentissage. Enseigner ne revient ainsi pas seulement à confronter les élèves dans des expériences leur permettant d'étudier l'usage des règles apprises dans d'autre contexte, mais il s'agit de veiller à ce que les règles apprises concordent avec l'expérience culturelle que l'on veut faire vivre aux élèves. C'est en placant l'élève dans son « point de challenge optimal » (Lee & al, the challenge point: a framework for conceptualizing the effect of various practice in motor learning, 2004) que l'élève développe des règles en lien avec celles que l'enseignant souhaiterait qu'il vive dans un contexte extra-scolaire.

En effet, ce « point de challenge optimal » renvoie à un équilibre entre feedback positif et négatif engageant l'élève dans une activité d'apprentissage. Ainsi le niveau de règle apprise doit être en lien avec le niveau de règles apprises que l'on attend dans les autres contextes. De plus, l'adolescent est une tendance intrinsèque à l'expérience loyale dans son cercle social (Nortaj & al, 2017). Nous pouvons illustrer cela en relai-interne (CA1) avec une classe de CAP cuisinier, très en vogue et recherche de petits défis (O. Vors, Le contexte difficile, 2018). Une expérience de performance renvoyé au-delà de ses limites aérobies (D. Travers & al, 2015). L'enseignant peut ainsi mettre en œuvre le « relai 12 » permettant à chaque élève de vivre une réelle expérience de performance (Honula & Uebel, Un champion de soi-même: plaidoyer pour une approche équilibrée, 2011). L'enseignant peut placer les élèves par groupes de 3. lors d'un premier relais, il calcule la performance cible à travers un départ arrêté et départ lancé sur 6 secondes. Pour cela, il utilise des plots disposés tous les 1,67 m marquant 1 km/h. lors des relais, la performance cible devient la performance 6' départ arrêté du relayé et la performance 6' départ lancé pour le relayeur. Les plots sont alors mis à placer tous les 3,33 m marquant 1 km/h. Les élèves sont pour objectifs et défis d'atteindre leur plot cible et marquer un nombre de points au proche du plot arrivé par rapport au plot cible. cette organisation et forme de pratique scolaire permet à l'enseignant de vérifier que chaque adolescent vit une expérience de performance. Dans les deux cas, les règles apprises lors de cette expérience permettent un usage extra-scolaire dans la mesure où les élèves ont acquis la logique du champ d'apprentissage.

Nous avons ainsi démontré que l'enseignant peut confronter les élèves culturelles de reflexivité corporelle afin de permettre à l'élève de manier autonomie d'étudier l'usage de règles

opposés sur son corps vers d'autres contextes extra-scolaires. Cependant, l'adolescence marque une hétérogénéité de développement. Il apparaît nécessaire de reconstruire que chacun des élèves eut apport des règles en adéquation avec les expériences culturelles recherchées par le champ d'apprentissage afin de réellement permettre à l'élève d'étendre les règles apprises vers d'autres contextes scolaires et extrascolaires.

Pour conclure, nous sommes partis de la citation extraite de l'ouvrage de Sébastien Châlis et Stefano Bertone, l'enseignement, datant du 2008. Cette idée provient du courant de l'anthropologie culturelle. D'après leur approche intégrative, leurs idées est que la construction de règles constitue un substrat à l'expérience corporelle. Cependant, nous avons discuter cette affirmation à travers de conditions essentielles pour son application. En effet, selon nous, donner du sens aux règles, rend la rituel acteur de leur expérience et envisager cette inter-relatio sur le long terme semblent nécessaires. Cependant, face à la diversité des élèves, il s'agit de ne pas envisager ce point de vue comme unique mais d'avantage de s'appuyer sur une complémentarité de théorie de l'apprentissage pour faire apprendre tous les élèves (Guedo- innovahab théorie en STAPS et implicature pratique en EPS, 2014). En effet, nous avons démontré que chaque élève vit une expérience singulière dans ses expériences vécues. Ainsi d'un point de vue phénoménologique et l'idée de l'acte rituel, il s'agit de dépasser l'idée de Châlis et Bertone en envisageant l'expérience non pas comme un produit mais un processus dans lequel l'enseignant d'EPS peut engager afin notamment de déconstruire les règles apprises qui ne permettent pas un processus de hybridations vers d'autres contextes. De plus, chaque élève à une culture somatique singulière notamment parce que les établissements sont constitués d'élèves provenant de milieux sociaux très divers (Duru-Bellat, 2012). Dès lors, il s'agit pour l'enseignant de ne pas envisager les autres contextes comme unique, mais comme une pluralité de possibles. Dès lors, coopérer avec la communauté éducative et engager sur les pratiques extra-scolaires apparaissent comme de bons leviers pour que la règle apprise puisse être adaptée à tous les élèves. Enfin, l'adolescence est le théâtre de mutations remarquables et dys harmoniques (Darchauff et al., l'adolescent et les intimités du corps, 2017). La règle apprise évolue et peut ainsi apparaître en décalage avec sa fréche pensée par l'institution scolaire. De surcroit, selon les types d'élèves et leur âge, il s'agit d'envisager ces règles apprises et les expériences communes à un contexte local. Synthétiquement, la citation évoquée par Châlis et Bertone en 2008 peut être intéressante sous différentes conditions. Cependant, elle ne peut pas faire l'usage de généralité dans la mesure où chaque classe, élèves sont différents et nécessite de s'appuyer sur d'autres théorie de l'apprentissage afin de faire apprendre tous les élèves. L'usage de règle et la expérience vécue forment une « interaction dynamique » (Deljouis, l'EPS et l'éducation à la complétude, 2015) qui ne peut se réduire au sens donné par Bertone et Châlis. De plus, cette citation de 2008 pourrait

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPORT  
Epreuve matière : DISSERTATION 2  
N° Anonymat : A000042375 Nombre de pages : 16

16 / 20

Epreuve : 102 Matière : 0367 Session : 2021

- CONSIGNES**
- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuille officielle, la zone d'identification en MAJUSCULES.
  - Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
  - Numérotter chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) et placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre.
  - Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
  - N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuille officielle. Ne joindre aucun brouillon.

être actualisé avec l'arrivée des nouveaux programmes de collège (2015) et de lycéum (2018) avec une tendance d'avantage développementaliste où la règle apprise ne devient plus catalyse, mais c'est son usage qui prime.

Nous pourrions ouvrir notre réflexion sur l'importance de la malicibilité de la règle apprise dans un contexte hypermoderne où chacun devient l'entrepreneur de son propre corps (D. Le Breton, *Le corps hypermoderne*, 2018). De plus, il apparaît parfois complexe d'imposer des règles pour une génération à jasante droiture (B. Lefebvre, *Génération jasante droiture*, 2018). Cependant, pour atténuer la liberté qu'ils touchent, l'application de règles semble nécessaire.

13/16

Concours section : AGREGATION EXTERNE EDUCATION PHYSIQUE ET SPOR

Epreuve matière : DISSERTATION 2

N° Anonymat : A000042375

Nombre de pages : 16

16 / 20



